



Maison Départementale des Adolescents des Hautes-Alpes

Rapport d'activité Année 2011



Patricia FIVIAN - Infirmière D.E
Coordinatrice Départementale de la MDA 05

PRÉAMBULE

Les changements sociétaux de ces 30 dernières années ont modifié notablement la place de l'adolescent dans la société. La transformation régulière du modèle de la famille traditionnelle et l'émergence de toute une classe d'âge immergée dans un nouveau média (le « cyberspace ») bouleversent la perception que nous pouvons avoir du quotidien de l'adolescent, avec de nouveaux questionnements, de nouvelles problématiques.

Génération charnière, entre l'enfance et l'âge adulte, l'adolescence étonne aujourd'hui par ses capacités de mutation pour apprendre, expérimenter et s'exprimer, se construire. Mais, si la trajectoire de la majorité des adolescents est satisfaisante, cette période signifie également fragilité et exposition aux risques, aux échecs, aux ruptures, à la précarité.

Comme l'a récemment souligné le rapport de la défenseuse des enfants¹, l'état de santé psychique des adolescents est plus fragile que celui du reste de la population; mais ni enfant, ni adulte, l'adolescent s'accommode mal des frontières entre normal et pathologique, entre somatique et psychiatrique, entre social et éducatif...

L'instauration d'une politique globale en direction des adolescents a été lente et ce n'est que depuis les années 2000, face au nombre des tentatives suicides des adolescents (40 000 par an) qu'une stratégie nationale d'actions s'est mise en place.

Le dispositif « Maison des adolescents » est d'apparition aussi récente dans le paysage de la prévention et du soin. Initialement porté par le secteur sanitaire, ce dispositif a été plébiscité par les instances gouvernementales à partir de 2004.

A partir de 2005, les pouvoirs publics ont affiché la volonté de créer une Maison des adolescents dans chaque département et annoncé les financements subséquents.

Accessibles à tous les jeunes, elles apportent une écoute personnalisée et des propositions de soins ou d'orientation dans un souci de pluridisciplinarité et de continuité.

Les adolescents ont avant tout besoin d'être écoutés : lorsqu'ils le sont, il y a déjà un soulagement, un sentiment de compréhension mais pas forcément une demande de soins. Les équipes de la MDA s'attachent à identifier une demande, en décrypter le sens, à comprendre le besoin qui se cache derrière une plainte, à proposer une intervention et à accompagner l'adolescent vers une prise en charge adaptée.

De leur côté, les parents s'interrogent face aux tumultes de leurs adolescents. Les relations entre adolescents et parents sont souvent compliquées, conflictuelles et ces derniers se sentent de plus en plus décontenancés et désarmés. Il est important de les soutenir dans leur rôle, de répondre aux besoins d'information et d'accompagnement.

Enfin, les professionnels aussi ont besoin d'être écoutés, confortés dans leur pratique, formés... Ils ont besoin d'échanger entre eux, de créer des liens, des réseaux. La MDA a pour vocation d'être un lieu ressource pour eux.

¹ Adolescents en souffrance : rapport thématique 2007

Je conclurai en disant qu'il n'existe pas UN regard sur l'adolescence, mais DES regards ;
chaque professionnel à son champ d'intervention :

Au médecin, les troubles somatiques ;
au CPE du lycée ou du collège, l'absentéisme scolaire ;
à l'infirmière scolaire, les accidents ou le mal être ;
à l'éducateur, les prises de risques....

Prendre en compte la globalité de l'expression et de la demande de l'adolescent², c'est
tout l'enjeu de la MDA.

Christian BRUN,

Président de l'Association Les PEP 05

² Voir aussi : « Pour une politique en faveur de la santé des jeunes », Organisations professionnelles des secteurs sanitaire, social, éducatif et psychologique des jeunes », 06 février 2012.

SOMMAIRE

MDA : MISSIONS ET OBJECTIFS	1
La MDA 05 : DATES CLÉS	7
ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA MDA 05	8
PARTENARIATS ET RÉSEAUX	14
ACTIONS EN DIRECTION DES ADOLESCENTS / ACCÈS AUX SOINS	15
AUTRES ACTIONS EN DIRECTION DES ADOLESCENTS	16
ACTIONS EN DIRECTION DES PARENTS D'ADOLESCENTS	18
ACTIONS EN DIRECTION DES PROFESSIONNELS.....	18
ACTIONS DE COMMUNICATION	20
FORMATION CONTINUE DE LA COORDINATRICE DÉPARTEMENTALE	22
SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE	23
CONCLUSION ET PERSPECTIVES.....	24

ANNEXES

- ANNEXE 1. Composition Comités de Pilotage et Technique MDA 05
- ANNEXE 2. Charte éthique d'intervention MDA 05
- ANNEXE 3. Revue de Presse : Création du Logo MDA 05
- ANNEXE 4. Revue de Presse
- ANNEXE 5. Plaquettes d'information lieux : VEYNES, EMBRUN, CHORGES

Cahier des charges : circulaire ministérielle de 2005

Les maisons des adolescents ont pour vocation de mettre en œuvre les objectifs généraux suivants :

Apporter une réponse de santé et plus largement prendre soin des adolescents en leur offrant les prestations les mieux adaptées à leurs besoins et attentes, qui ne sont pas actuellement prises en charge dans le dispositif traditionnel.

Fournir aux adolescents des informations, des conseils, une aide au développement d'un projet de vie.

Favoriser l'accueil en continu par des professionnels divers pour faciliter l'accès de ceux qui ont tendance à rester en dehors des circuits plus traditionnels.

Garantir la continuité et la cohérence des prises en charge.

Constituer un lieu ressource sur un territoire donné pour l'ensemble des acteurs concernés par l'adolescence (parents, professionnels, institutions). De ce point de vue les maisons des adolescents auront un rôle d'appui dans la mise en œuvre des entretiens de santé des 12-13 ans ainsi qu'en amont et en aval des consultations annuelles et gratuites de prévention prévues dans le plan Santé des Jeunes et concernant les jeunes de 16 à 25 ans.

Les objectifs opérationnels qui en découlent consistent à :

Favoriser la synergie des acteurs et la mise en œuvre de prises en charge globales pluri-professionnelles et pluri-institutionnelles (à la fois médicales, psychologiques, sociales, éducatives, voire judiciaires).

Développer chez ces professionnels une culture commune sur l'adolescence.

Organiser l'expertise interprofessionnelle sur des situations individuelles en vue de la définition d'une prise en charge précisant les engagements et les limites des différents intervenants.

Évaluer le suivi des prises en charge et des méthodes dans un souci d'amélioration de la qualité de ces prises en charge.

Assurer la cohérence des actions menées en faveur des jeunes sur le territoire concerné.

Permettre un complet décloisonnement des secteurs d'intervention.

Conditions requises :

- Analyse de l'existant et des besoins

Le projet de maison des adolescents s'appuie sur un diagnostic des besoins du territoire et de l'existant. Celui-ci devra notamment faire l'inventaire de l'offre tant publique que privée, analyser les points forts et les points faibles et s'appuyer sur des éléments de connaissance de la situation locale des adolescents (données démographiques, sanitaires...).

Ce diagnostic doit être partagé *a minima* par les partenaires suivants : éducation nationale, justice, conseil général et autres collectivités locales, acteurs de la santé et de l'action sociale (ARH, DRASS, DDASS, missions locales...). Il doit également en tant que de besoin associer les autres acteurs concernés (police, gendarmerie...).

À la lumière de ce diagnostic, des objectifs sont élaborés pour le territoire et les conditions d'évaluation précisées.

Dans la dynamique "Espoir Banlieues", une priorité sera donnée à des projets implantés sur des territoires identifiés comme étant en difficulté en termes de vulnérabilité et de fragilité de leur population adolescente.

Missions des maisons des adolescents :

D'une manière générale, les missions des maisons des adolescents s'articulent autour de:

- ❖ L'accueil, l'écoute, l'information, l'orientation.
- ❖ L'évaluation des situations.
- ❖ La prise en charge médicale et psychologique.
- ❖ L'accompagnement éducatif, social et juridique.

S'il reste souhaitable de maintenir l'accueil d'un public adolescent large, les maisons des adolescents s'adressent en priorité à des adolescents en proie à des difficultés faisant que leurs familles, les professionnels et les institutions atteignent, isolément, les limites de leurs compétences.

Il appartient aux décideurs locaux d'élargir l'accueil à un public adolescent plus large en fonction des besoins identifiés localement et des ressources du territoire.

Organisation des maisons des adolescents :

Ce sont des structures ouvertes où les adolescents peuvent se rendre librement et gratuitement sans qu'une autorisation préalable des parents soit nécessaire.

Leur implantation géographique sera choisie de façon à être aisément accessible pour les populations adolescentes.

Ces lieux doivent être clairement identifiés et individualisés afin de faciliter leur repérage.

Ils offrent des plages horaires d'accueil souples et adaptées.

Les maisons des adolescents réunissent les dispositifs sanitaires, sociaux, éducatifs et juridiques dont les jeunes peuvent avoir besoin pour faire face aux difficultés qu'ils rencontrent.

A cet effet, la mobilité des équipes travaillant au sein des maisons des adolescents est fortement recommandée. Elles s'organisent pour pouvoir aller au-devant de certains adolescents en fonction des besoins repérés.

Les maisons des adolescents peuvent être créées à partir de structures, équipements ou services existants qui satisfont à ces orientations. Les liens avec une ou plusieurs structures permettant l'hospitalisation des adolescents en tant que de besoin seront précisés dans le projet.

Le porteur du projet peut être notamment un établissement de santé, une association, une collectivité locale.

Les responsabilités et engagements respectifs sont formalisés sur la base d'une contractualisation à charge pour les acteurs locaux de trouver, en fonction de la structure qu'ils envisagent de mettre en place, la formule la plus appropriée.

Prestations proposées :

Les maisons des adolescents s'adressent principalement aux adolescents, mais également à leurs familles et aux autres partenaires intervenant dans le secteur de la santé, de l'éducation, de la justice, de la culture, du sport, de la sécurité...

- **Actions en direction des adolescents**

Elles peuvent être individuelles (permanences de conseil et d'orientation dans les domaines social, éducatif, juridique..., consultations médicales, entretien avec un psychologue, entretien dans le cadre de la planification familiale, consultation de diététique...) mais également collectives (groupes de parole, ateliers thérapeutiques...).

Elles sont organisées en articulation avec les structures intervenant en faveur des jeunes, notamment, les points accueil écoute jeunes (PAEJ) et les Espaces Santé Jeunes, qui sont des structures de proximité dont les missions doivent rester distinctes des maisons des adolescents.

Elles sont proposées dans le cadre de la maison des adolescents ou sur les différents lieux de présence des adolescents.

- **Actions en direction des familles**

Elles doivent faire l'objet d'une réflexion partagée notamment pour ce qui concerne la place des parents dans la prise en charge.

Elles peuvent être individuelles ou collectives.

Elles s'organisent en articulation avec les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP), ainsi qu'avec les Points info famille (PIF).

- Actions en direction des partenaires

Des professionnels de la MDA peuvent :

- intervenir, à la demande des professionnels, au sein des institutions, établissements et services
- recevoir les membres d'une équipe venant présenter la situation d'un adolescent qu'ils ont en charge
- apporter un concours dans l'élaboration des contenus d'une formation destinée à des professionnels.

Les maisons des adolescents participent à la sensibilisation des professionnels intervenant auprès d'adolescents.

Elles ont vocation à être des lieux ressources avec notamment un centre documentaire sur la santé des adolescents.

Acteurs :

Les cinq compétences-clés sont : Santé, Action Sociale, Education, Justice, Collectivités territoriales.

Les acteurs principaux qui participent au projet de mise en place d'une maison des adolescents sont :

- les professionnels de santé, de l'hôpital et de la ville,
- l'État : Santé, Action sociale, Éducation nationale, Justice (procureur, protection judiciaire de la jeunesse) et l'Assurance Maladie,
- les collectivités territoriales,
- le secteur associatif.

Élaboration du projet

Il est indispensable, dès la phase d'élaboration du projet, de mettre en place un comité de pilotage réunissant les principaux partenaires et les services concernés : ARH, URCAM, DRASS, DDASS...

Les acteurs principaux formalisent leurs apports et leurs engagements respectifs par voie de convention.

Ils veillent à associer l'ensemble des professionnels concernés par l'adolescence : représentants d'institutions (culture, sport, police et gendarmerie, missions locales), du monde associatif et du secteur privé...

Ces partenaires s'organisent en réseau afin de développer la prévention et d'éviter les ruptures de prise en charge.

Si les besoins du territoire le justifient, et sous réserve qu'il soit prévu un adossement à une MDA, la prise en charge des adolescents peut être prévue dans le cadre d'un réseau de santé, au sens de l'article L 6321-1 du code de la santé publique.

Suivi de la mise en œuvre de la maison des adolescents :

Les partenaires ayant conventionné en vue de la création d'une maison des adolescents mettent en place un comité local de suivi qui a, entre autres, la mission d'évaluer la réalisation des objectifs fixés. Les modalités de cette évaluation doivent avoir été définies en commun dès le début du projet.

Le comité de suivi peut, s'il le souhaite, s'adjoindre des représentants d'institutions et d'associations concernées par l'adolescence.

Programme national « Maisons des adolescents »

Les maisons des adolescents sont des structures d'accueil et de soins au service des adolescents. Elles sont accessibles à tous les jeunes, mais s'adressent en priorité aux adolescents les plus vulnérables.

Adossées à des établissements de santé, elles apportent à l'adolescent une écoute personnalisée et des propositions de soins adaptées dans un souci de pluridisciplinarité et de continuité des prises en charge.

Le programme national de soutien aux maisons des adolescents, lancé à l'issue de la conférence de la famille de 2004, a été amplifié à la suite du rapport présenté en 2007 par la défenseure des enfants.

Le plan « santé des jeunes » présenté par la ministre de la Santé le 27 février 2008 prévoit la création d'une Maison des Adolescents dans tous les départements d'ici 2010, en priorité dans les quartiers urbains en difficulté et les zones rurales éloignées ; il est également prévu que des équipes mobiles pluridisciplinaires puissent aller, à partir de ces maisons, au-devant des jeunes en difficulté qui n'expriment pas de demande explicite.

Un appel à projets est réalisé une fois par an, *via* les ARH, DRASS et DDASS, sur la base d'un cahier des charges.

Les projets doivent répondre aux principales missions que sont l'accueil des adolescents, l'écoute, l'évaluation des situations, la prise en charge médicale, l'accompagnement éducatif, social et juridique.

Les projets sont analysés et validés par un comité de pilotage national.

Ces structures, à l'usage des adolescents, de leur famille et des professionnels qui les côtoient, bénéficient d'une participation financière conséquente de l'État. 5,2 M€ sont alloués annuellement par l'État pour assurer le soutien des projets.

Plusieurs types de financement sont prévus : l'un sur le budget de l'État, appelé « aide au démarrage », pour faire face aux frais d'installation et d'agencement des locaux, l'autre sur le budget de l'Assurance maladie, en faveur des établissements de santé partenaires des projets, pour assurer les prises en charge médicales et paramédicales. S'ajoute également la participation du fonds d'intervention pour la qualité et la coordination des soins (FIQCS), pour le financement des réseaux de santé adossés aux maisons des adolescents.

Le concours financier des différents partenaires des projets, notamment des collectivités locales, est également sollicité. Enfin, il convient d'ajouter que la fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France contribue au financement des projets via un programme dédié, issu de son opération de collecte des pièces jaunes.

À la date de septembre 2008, 68 projets de maisons des adolescents ont été soutenus financièrement.

L'appel à projets pour la tranche 2009 du programme « maisons des adolescents » a été envoyé aux régions. Les promoteurs des projets, conseillés par les ARH, DRASS et DDASS, se sont inscrits dans ce nouvel appel à projets.

Une évaluation du programme « maisons des adolescents » a été confiée à deux conseillers généraux des établissements de santé qui devraient rendre leurs conclusions très prochainement.³

**Ministère de la Santé et des Sports –
DHOS**

³ Rapport de M. BUISSON et F. SALLES, Février 2009, DHOS, Ministère de la Santé et des Sports.

- ➔ 2007 : Réponse à l'appel à projets dans le cadre du Programme National « Maison des Adolescents » (DDASS 05)
- ➔ Inscription de la création d'une MDA dans le schéma « Enfance et famille » du Conseil Général des Hautes-Alpes 2007/2011.
- ➔ 2008 : Étude/diagnostic sur le département des Hautes-Alpes (Association Les PEP 05).
- ➔ 2009 : Rédaction d'un projet de création MDA en réponse aux besoins identifiés lors du diagnostic (adressé à la Commission Nationale Maison des Adolescents - Ministère de la Santé)
- ➔ 2009 : Décision de l'Etat de confier la mise en œuvre du projet MDA à l'Association Les PEP 05 (mandat préfectoral du 29 avril 2009).
- ➔ 2010 : Réception des premiers crédits d'Etat par le Centre Hospitalier d'Embrun (CH de référence pour la MDA 05).
- ➔ 2011 : Mise en œuvre du projet par l'Association Les PEP 05 qui en assure la coordination départementale.
- ➔ Juin 2011 : Ouverture de 2 Antennes MDA (sur 5) à VEYNES et EMBRUN.
- ➔ 17 novembre 2011: Inauguration de l'Antenne MDA de l'Embrunais-Savinois par Madame F. PRIME, Préfète des Hautes-Alpes.
- ➔ Décembre 2011 : Ouverture de l'Antenne MDA à Chorges.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA MDA 05

La coordination départementale de la MDA 05 a été confiée, par mandat préfectoral, à l'Association Les PEP 05. Celle-ci en assure la mise en œuvre, le suivi et la gestion et héberge le bureau de la coordinatrice dans ses locaux, situés 11 rue des Marronniers à Gap.

La coordination départementale représente un poste 1 ETP occupé par :

Valérie LEFEBVRE : du 15 mars 2010 au 21 février 2011,
Patricia FIVIAN, infirmière DE, depuis le 15 mars 2011.

Deux instances de gouvernance sont chargées d'émettre les orientations annuelles, de valider les décisions techniques et de contrôler la conformité de l'activité MDA au cahier des charges :

- Un Comité de Pilotage, présidé par la DT ARS 05.
- Un Comité Technique, présidé par l'Association Les PEP 05⁴.

COMITE	DATE DE REUNION ⁵
TECHNIQUE	04/05/2011
PILOTAGE	01/07/2011
TECHNIQUE	20/09/2011

La MDA 05, est financée par :

☆ Un Crédit d'État, appelé « aide au démarrage » (DGAS) : pour faire face aux frais d'installation et d'agencement des locaux,

☆ Une subvention d'investissement alloué par la Fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France via un programme dédié aux MDA, issu de son opération de collecte des pièces jaunes,

☆ Un budget annuel de l'Assurance maladie, « MIGAC - ONDAM Hospitalier » en faveur de l'établissement de santé partenaire du projet (CH d'Embrun), pour assurer les prises en charge médicales et paramédicales.

☆ Est en attente la participation du fonds d'intervention pour la qualité et la coordination des soins « FIQCS », pour le financement du réseau de santé adossé à la MDA.

☆ Le concours financier de différents partenaires et collectivités locales, est également sollicité : pour 2011, la Mutualité Sociale Agricole s'est engagée à un co-financement.

Le rapport de gestion 2011 de la MDA sera disponible dans le rapport de gestion 2011 de l'Association Les PEP 05, présenté en Assemblée Générale le 27 avril 2012 pour approbation.

⁴ Voir composition en annexe 1 et 2

⁵ Comptes rendus disponibles sur demande à la MDA 05

La fonctionnalité construite par la MDA 05 et ses partenaires s'intègre à la volonté d'offrir aux adolescents du département un regard global sur leurs difficultés en mobilisant les qualifications et les compétences des professionnels qui interviennent au sein d'un réseau structuré.

Les antennes territoriales constituent les maillons essentiels de l'**accessibilité** au dispositif : lieux de proximité et d'attractivité habituels des jeunes, elles sont autant de portes d'entrée à la MDA 05 : pour les jeunes de 12 à 25 ans et leurs familles ainsi que pour les professionnels au contact des adolescents, soucieux de s'informer ou de faire part de leurs difficultés.

Grace à un travail important de mise en synergie des acteurs, l'accès à la MDA se fait dans des lieux divers qui ont pour points communs d'être déjà investis par les jeunes et animés par des intervenants connus et reconnus par les jeunes, qui ont instauré un travail en réseau, quelle que soit leur appartenance professionnelle, dans le but d'aboutir au décloisonnement et à la cohérence des actions menées en faveur des adolescents sur chaque territoire.

Sur chaque antenne, un responsable médical est chargé de la coordination des actions et de la validation, le cas échéant, des orientations proposées en réunion de synthèse. Une coordinatrice départementale est chargée de l'organisation et du suivi des activités sur les cinq antennes.

Des professionnels de santé (psychologues, infirmiers) sont chargés de l'écoute de l'adolescent (et/ou parent).

La réunion de synthèse est, sur chaque antenne, l'instance de coordination qui permet d'examiner de manière pluridisciplinaire les situations des adolescents ou parents qui ont fait appel à la MDA et d'émettre, si nécessaire, des propositions d'orientation vers un dispositif de droit commun. Ces propositions sont ensuite présentées à l'adolescent et/ou parent qui sont, s'ils le souhaitent, accompagnés jusqu'à la prise en charge.

Ainsi, sur chaque antenne, la MDA 05 remplit ses missions :

- d'apporter une réponse de santé et, plus largement, de prendre soin des adolescents en leur offrant une écoute et une orientation adaptées à leurs besoins et attentes,
- de fournir aux adolescents des informations, des conseils, une aide,
- de favoriser l'accueil en continu par des professionnels divers,
- de garantir la continuité et la cohérence des prises en charges,
- de constituer un lieu ressource sur un territoire donné pour l'ensemble des acteurs concernés par l'adolescence (parents, professionnels, institutions),

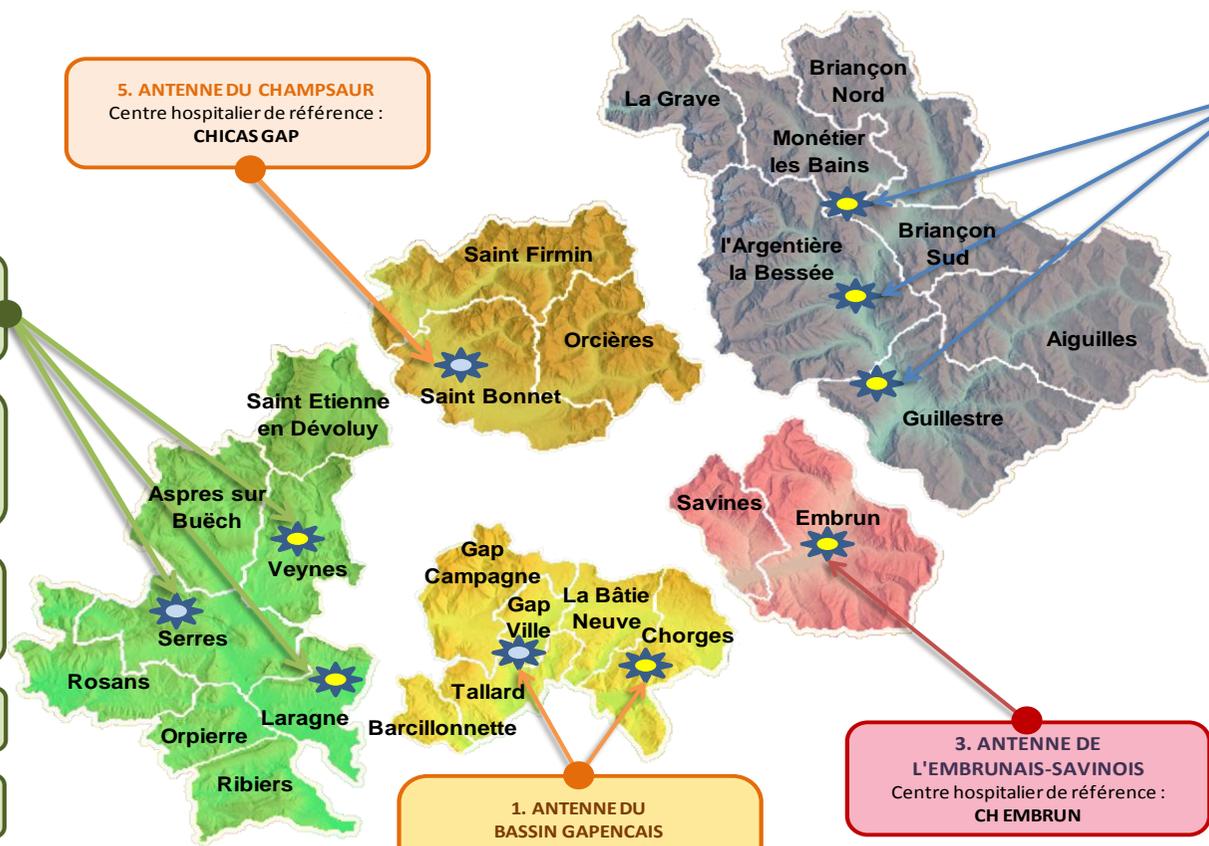
et procure notamment :

→ Pour l'adolescent :

- Un lieu d'accueil généraliste, facile d'accès, neutre et non stigmatisant,
- Un moyen d'accéder, gratuitement et en toute confidentialité à de l'écoute professionnelle, notamment psychologique, et un accompagnement vers le soin ou le suivi le plus approprié à sa situation

→ Pour les parents d'adolescents :

- Un lieu neutre où ils peuvent rencontrer des professionnels spécialisés à qui ils peuvent faire part, en toute confidentialité, de leurs doutes ou difficultés avec leur(s) ado(s), sans crainte d'avoir à s'exposer à un regard stigmatisant,
- Un lieu où ils trouvent un accompagnement vers le soin ou le suivi le plus approprié à la situation de leur ado, de l'information, des conseils.



5. ANTENNE DU CHAMPSAUR
Centre hospitalier de référence :
CHICAS GAP

4. ANTENNE DU BUECH - DURANCE SUD - DEVOLUY
Centre hospitalier de référence :
CH LARAGNE

Equipe professionnels de santé :
- Dr PLANELLS, médecin coordonnateur
- I. FRAJIACOMO : psychologue
- J.F. BECKET : IDE

ACCUEIL :
▲ VEYNES - Centre Social rural et ERSP : Jacques et Sandra

ACCUEIL :
▲ LARAGNE - MJC : Nicolas et Johann

ACCUEIL :
▲ SERRES : 2012

2. ANTENNE DU GRAND BRIANÇONNAIS
Centre hospitalier de référence :
CH LES Escartons BRIANÇON
et
Centre Médical Chant'Ours

Equipe professionnels de santé :
- Dr FARYS, médecin coordonnateur
- Claire BONNET, psychologue
- Sophie DESBOIS, psychologue

ACCUEIL :
▲ BRIANCON - MJC/PAEJ : Mohamed et Olivier

ACCUEIL :
▲ L'ARGENTIERE - Service Jeunesse et prévention et Centre social intercom. Pays des Ecrins : Cyril et Flavien Marie-Claude et Valérie

ACCUEIL :
▲ GUILLESTRE - Service Jeunesse Com. com. Guillestrois et ERSP : Yoann et Chantal

3. ANTENNE DE L'EMBRUNAIS-SAVINOIS
Centre hospitalier de référence :
CH EMBRUN

Equipe professionnels de santé :
- Dr BENOIT, médecin coordonnateur
- M. BINET, psychologue
- D. PERRAUT, IDE

ACCUEIL :
▲ EMBRUN - POLE JEUNESSE - CCAS : Laurence et Jean

1. ANTENNE DU BASSIN GAPENÇAIS
Centre hospitalier de référence :
Centre Hospitalier Intercommunal des Alpes du Sud **CHICAS Gap**

Equipe professionnels de santé :
- Dr PLANELLS, médecin coordonnateur
- C. THIEUX, psychologue
- C. HEAS, IDE

ACCUEIL :
▲ CHORGES - POLE ADOS - MAIRIE : Pierre et Stéphane

ACCUEIL :
▲ GAP : 2012

COORDINATION DEPARTEMENTALE DES 5 ANTENNES

- Confiée par mandat préfectoral à l'Association *Les PEP 05*
- ◆ 1 IDE coordinatrice départementale :
 - * Installation des antennes et lieux d'accueil
 - * Accompagnement des équipes sur chaque lieu d'accueil
 - * Gestion et suivi de l'activité sur chaque antenne
 - * Animation territoriale et coordination des 5 équipes au niveau départemental
 - * Communication (plaquettes d'infos, site internet...)
 - * Relations partenaires

POLE RESSOURCE POUR LES PROFESSIONNELS

- * Formation professionnelle continue
- * Echanges professionnels
- * Soutien à l'organisation d'actions en direction des ados / parents
- * Soutien à la pratique professionnelle (commission analyse situations complexes)
- * Documentation et observatoire



La MDA 05 remplit ses missions avec l'aide de ses partenaires au travers de 5 antennes territoriales (voir schéma page précédente) ; une antenne pouvant avoir 1 à 3 lieux d'accueil. Au 31 décembre 2011, 3 lieux d'accueil sont ouverts, 4 sont en cours d'ouverture, 3 restent en projet pour l'année 2012.

Le principe de fonctionnement des Antennes MDA repose sur :

☆ Un partenariat fort avec des structures locales qui accueillent de manière habituelle des adolescents, qui sont reconnues pour cela et qui acceptent à la fois de « loger » la MDA et de faire réaliser le primo-accueil des adolescents ou des parents par leurs personnels.

Ces personnels sont pour la plupart des éducateurs spécialisés ou des animateurs jeunesse ; ils ont été formés au type d'accueil et aux protocoles MDA, ils sont accompagnés dans ces tâches par la coordinatrice départementale. Chaque partenaire est lié à la MDA par une convention et l'adhésion à la Charte éthique⁶ d'intervention (Validée par le Comité de Pilotage MDA).

☆ Une convention cadre avec les quatre Centres Hospitaliers du département, ainsi qu'une convention avec le Centre Médical « Chant'Ours » (Fondation Edith SELTZER), pour le détachement de personnels médicaux et paramédicaux pour l'écoute et l'orientation du public.

☆ Des conventions de partenariat avec certains professionnels libéraux (psychologues, infirmiers) qui viennent compléter certaines équipes détachées par le centre hospitalier du territoire.

⁶ Voir en annexe3

Les 5 antennes de la MDA 05 :

➔ ANTENNE BUECH - DURANCE SUD - DEVOLUY :

➔ Accueil à VEYNES : ouvert le 1^{er} juin 2011

- Partenaires : - Commune de Veynes et Communauté de Communes des 2 Buëch
Maison des services au public
Centre social rural Emile Meurier

- Équipe de santé : Dr A. PLANELLS
I.FRAJIACOMO, psychologue détachée CH Laragne
J.F. BECKET, infirmier détaché CH Laragne
M.L. VEYRUNE, cadre de santé pédopsychiatrie référent

➔ Accueil à LARAGNE : ouverture prévisionnelle : février 2012

- Partenaires : Commune de Laragne
Maison de la Jeunesse et de la Culture (MJC) de Laragne

- Équipe de santé : Dr A. PLANELLS
I.FRAJIACOMO, psychologue détachée CH Laragne
J.F. BECKET, infirmier détaché CH Laragne
M.L. VEYRUNE, cadre de santé pédopsychiatrie référent

➔ Accueil à SERRES : en projet, pour une ouverture courant 2012

➔ ANTENNE BASSIN GAPENÇAIS :

➔ Accueil à CHORGES : ouvert le 15 décembre 2011

- Partenaires : Commune de Chorges
Association ETERLOU, Chorges

- Équipe de santé : Dr A. PLANELLS (médecin spé. détaché CH Laragne)
C. THIEUX (psychologue conventionnée)
C. HEAS (infirmier conventionné)
H. STEFF, cadre de santé pédopsychiatrie référent

➔ Accueil à GAP : en projet pour une ouverture courant 2012

➤ ANTENNE EMBRUNAIS - SAVINOIS :

↳ Accueil à EMBRUN : ouvert le 15 juin 2012

- Partenaires : Commune d'Embrun et Communauté de Communes de l'Embrunais-Savinois
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville d'Embrun

- Équipe de santé : Dr D. BENOIT (médecin spé. détaché CH Embrun)
M. BINET (psychologue conventionnée)
D. PERRAUT (infirmier détaché CH Laragne)
M.L. VEYRUNE, cadre de santé pédopsychiatrie référent

➤ ANTENNE NORD DU DEPARTEMENT :

↳ Accueil à BRIANÇON : ouverture prévisionnelle : le 20 janvier 2012

- Partenaires : MJC/PAEJ de Briançon

- Équipe de santé : Dr R. FARYS (médecin spé. détaché CM Chant 'Ours)
C. BONNET (psychologue détachée CH Laragne)
S. DESBOS (psychologue conventionnée)
D. OLIVIER, cadre de santé pédopsychiatrie référent

↳ Accueil à GUILLESTRE : ouverture prévisionnelle : le 20 janvier 2012

- Partenaires : Communauté de Communes du Guillestrois et Espace relai aux services publics

- Équipe de santé : Dr R. FARYS (médecin spé. détaché CM Chant 'Ours)
C. BONNET (psychologue détachée CH Laragne)
S. DESBOS (psychologue conventionnée)
D. OLIVIER, cadre de santé pédopsychiatrie référent

↳ Accueil à L'ARGENTIÈRE LA BÉSSÉE : ouverture prévisionnelle : le 20 janvier 2012

- Partenaires : Communauté de Communes Pays des Ecrins
Centre social Intercommunal Pays des Ecrins

- Équipe de santé : Dr R. FARYS (médecin spé. détaché CM Chant 'Ours)
C. BONNET (psychologue détachée CH Laragne)
S. DESBOS (psychologue conventionnée)
D. OLIVIER, cadre de santé pédopsychiatrie référent

➤ ANTENNE CHAMPSAUR :

↳ Accueil à Saint-Bonnet (?) : en projet, pour une ouverture en 2012

Un socle de conventions lie la MDA 05 à ses partenaires ; ces conventions peuvent concerner de la mise à disposition de personnels médicaux ou paramédicaux, l'hébergement de la MDA dans des locaux, l'organisation du primo-accueil, l'accompagnement par la coordinatrice départementale, les modalités de collaboration et d'échanges d'informations, le développement d'actions de prévention...

14 conventions de partenariat ont été signées en 2011, hors conventions financeurs, (Centres hospitaliers Gap, Embrun, Laragne, Briançon, professionnels de santé, Fondation Edith Seltzer, Fil Santé Jeunes, STEMO/PJJ, Mutualité Française, Association Enfant en Danger, Association CoDES 05, UDAF/PIF, Communautés de Communes Pays des Ecrins, Communauté de Communes Guillestrois) 5 sont en cours de signature au premier trim. 2012. (Commune d'Embrun, Commune de Laragne, MJC Briançon, MJC Laragne, Centre Social de Veynes).

Sur chaque territoire, la réunion d'Antenne permet d'animer le réseau des professionnels intervenant dans le champ de l'adolescence. Elle permet à ces professionnels d'échanger des informations, de présenter des projets, de nouer des contacts, d'élaborer des projets dans le but d'améliorer l'efficacité et la synergie des actions en directions des adolescents et des parents.

En 2011 :8 réunions d'Antennes ont été tenues (4 : Antenne Embrunais-Savinois, 2 : Antenne Buëch - Durance Sud - Dévoluy, 2 : Antenne Bassin Gapençais).

ACTIONS EN DIRECTION DES ADOLESCENTS / ACCÈS AUX SOINS

Activité d'accueil des adolescents de juin à décembre 2011 pour les lieux d'accueil à Veynes et Embrun.

MDA 05 / ACTIVITE / 2011 / ANTENNES

ACCES AUX SOINS

MOIS	LIEU	Nbre de passages	Dont nouveaux	Total passages
JUIN	VEYNES	3	2	5
	EMBRUN	2	2	
JUILLET	VEYNES	2		2
	EMBRUN	0		
AOUT	VEYNES	0		7
	EMBRUN	7	6	
SEPT	VEYNES	1		4
	EMBRUN	3	2	
OCT	VEYNES	2		4
	EMBRUN	2	2	
NOV	VEYNES	0		4
	EMBRUN	4	1	
DEC	VEYNES	0		7
	EMBRUN	7	2	
TOTAL			17	33
VEYNES				8
EMBRUN				25

FEMININ : 14
MASCULIN : 3

Age moyen : 18 ans

MODE D'ACCES A LA MDA *

SPONTANE	ORIENTE PAR :
14	CG 05 : 1 IDE scol : 2 Professeur : 1

* Un ado, ou parent peut venir spontanément, ou être orienté par un ou plusieurs professionnels ou services

QUI EST VENU ?

L'ADO LUI-MÊME	UN DE SES PARENTS	DEMANDE D'UN PROFESSIONNEL SUR UNE SITUATION
12	4	1

MOTIF DE LA DEMANDE *

Demande d'infos	Mal-être / angoisse	Pensées / actes suicidaires	Maltraitance	Pbs scolaires	Pbs éducatifs	Pbs familiaux	Situation sociale difficile
1	8	2	1	3	2	1	1

* Une situation peut révéler plusieurs problématiques (ex : mal-être et problèmes familiaux) ; sont pris en compte ici les motifs exprimés spontanément au moment de la première venue

ORIENTATIONS *

Ecoute et renseignements	Activités ados de la structure primo-accueil	Soins psycho.	Soins somatiques	Education Nationale	Accompagn éducatif	Accompagn social	Signalement (119/IP)
7	1	4	0	1	1+1MJ 05	1	1

* certaines situations ne sont pas résolues au 31 décembre 2011, pour une même situation il peut y avoir plusieurs orientations possibles (ex : Soins + accompagnement social)

Réunions de synthèse : instances de coordination, animées par les médecins coordonnateurs d'Antenne, elles permettent d'examiner de manière pluridisciplinaire les situations des adolescents ou parents qui ont fait appel à la MDA et d'émettre, si nécessaire, des propositions d'orientation vers un dispositif de droit commun. Ces propositions sont ensuite présentées à l'adolescent et/ou parent qui sont, s'ils le souhaitent, accompagnés jusqu'à la prise en charge.

LIEUX	DATES
VEYNES	17/06/2011
EMBRUN	20/06/2011
EMBRUN	02/09/2011
EMBRUN	16/09/2011
VEYNES	16/09/2011
EMBRUN	11/10/2011
EMBRUN	03/11/2011
VEYNES	03/11/2011
EMBRUN	22/11/2011
EMBRUN	06/12/2011

AUTRES ACTIONS EN DIRECTION DES ADOLESCENTS

Création du Logo de la MDA 05 /Concours de dessin lancé auprès des jeunes de 12 à 25 ans⁷ :

Cette opération avait pour but, au-delà de la création d'un logo, de faire participer les jeunes au dispositif MDA et de diffuser l'information de la création de la MDA dans les Hautes-Alpes.

Conformément au règlement du Concours, le jury s'est réuni en date du 20 mai 2011 au Collège Achille Mauzan de Gap, salle du Conseil d'Administration.

Le nombre de productions reçues étaient de 36 (+ 1 hors délai - non présenté)

⁷ affiche concours : voir annexe 4

Composition du jury :

- Monsieur LECOMTE, Principal du Collège Achille Mauzan
- Madame Janine LALLEMENT, Infirmière Conseillère Technique auprès de l'I.A. 05
- Madame Claudine QUERO-MASUREL, Représentant la Mutualité Française
- Monsieur Jacques ROUY, Représentant l'Union départementale des centres sociaux
- Monsieur CONTE, représentant M. CHASSAIN, MAIF
- Monsieur Didier OLIVIER, membre du CT de la MDA 05, volontaire
- Monsieur Jean-Luc MONTES, représentant l'association PEP 05
- Madame Patricia FIVIAN, représentant la MDA 05

En préalable à la réunion du jury, Madame FIVIAN et Madame LALLEMENT, sur proposition du Comité Technique MDA du 04 mai 2011, ont présenté l'ensemble des dessins reçus aux élèves de l'Atelier relai du Collège Mauzan. Les élèves ont effectué une sélection de 10 dessins, qu'ils ont classés de 1 (leur préféré) à 10.

Ces 10 dessins ont été présentés au jury, qui a procédé à la désignation des lauréats :

- 1^{er} prix : **Dessin retenu pour le logo** : 1 ordinateur portable offert par la Caisse d'Epargne de Gap)
- 2^{ème} prix : 1 forfait ski saison 2011/2012 offert la station des Orres
- 3^{ème} prix : 1 baladeur MP3 offert par la MAIF de Gap
- 4^{ème} prix : 2 places de concert offertes par la Ville de Gap
- 5^{ème} prix : 2 places de concert offertes par la Ville de Gap
- 6^{ème} prix : 2 heures de leçon particulière de ski offertes par l'Ecole du Ski Français de Puy Saint Vincent
- 7^{ème} prix : 2 forfaits journée « remontées mécaniques » au domaine de La Fôret Blanche offerts par la station de Risoul
- 8^{ème} prix : 1 lot de livres offert par la Ville de Briançon.

La remise des prix a eu lieu le mercredi 08 juin 2011 au lycée Dominique Villars à Gap.

Dans le cadre du réseau local MDA Antenne Buëch - Durance Sud - Dévoluy : **soutien au projet de création d'une comédie musicale** (« *TDFM* ») au collège de Serres sur le thème de la prévention des toxicomanies.

Ce spectacle a mobilisé de nombreux élèves du collège de Serres et a eu un fort impact sur les jeunes qui y ont participé. Présenté au théâtre de la passerelle à Gap le 03/07/2011, le spectacle a rencontré un grand succès⁸.

⁸ évaluation de l'action : Education Nationale / Collège de Serres

ACTIONS EN DIRECTION DES PARENTS D'ADOLESCENTS

Actions individuelles :

Les parents sont reçus sur les lieux d'accueil MDA dans les mêmes conditions que les adolescents (gratuité, anonymat).

Sur la période juin à décembre 2011, 4 parents ont été reçus par des professionnels de santé.

Actions collectives :

Des actions d'information et/ou de prévention en direction des parents d'ados seront développées en 2012. Elles feront faire l'objet d'une réflexion pluri partenariale en réunions d'Antennes avec chaque réseau territorial. Elles s'articuleront avec les actions développées par le réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP).

ACTIONS EN DIRECTION DES PROFESSIONNELS

Une des missions de la MDA est de proposer aux professionnels un centre ressources ; dans ce cadre, la MDA 05 s'est engagée à développer des actions de soutien à la pratique professionnelle :

Recherche-action INSERM : En lien avec la DT ARS 05. Le projet de création de la MDA dans les Hautes-Alpes a attiré l'attention de Catherine JOUSSELME, Professeur de Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, Chef de Pôle à la Fondation Vallée de Gentilly (94), Professeur des universités (Paris Sud, CHU Bicêtre) et chercheur à l'INSERM (U 669) qui a proposé d'associer le département des Hautes-Alpes à une recherche multicentrique sur les difficultés liées au processus d'adolescence.

Ce projet associe plusieurs partenaires institutionnels (dont le Conseil Général 05) et associatifs ; la MDA 05 participe activement au Groupe d'appui à la recherche et à la coordination des actions qui lui sont liées. Il est en lien avec des actions équivalentes menées par le Pr JOUSSELME dans le département 94 et la région Poitou-Charentes.

Le travail partenarial autour de cette recherche permet également aux professionnels de produire une réflexion commune autour des problématiques de l'adolescence et des réponses à y apporter ; cette réflexion sera enrichie par des échanges associant les autres départements participants, notamment lors d'un premier colloque qui sera organisé à Gap à l'automne 2012.

Les résultats de la recherche donneront lieu à des publications dans des revues de pédiatrie, de pédopsychiatrie et d'épidémiologie.

Par ailleurs les actions en lien avec la recherche impliqueront différents groupes d'adolescents qui exprimeront leurs perceptions de cette période adolescente par la

création d'une œuvre d'art qui sera ensuite exposée dans divers lieux du département et deviendra à son tour support de réflexion et d'échanges.

Formation des professionnels : la MDA propose, parmi les actions en lien avec la DT ARS 05 et le projet de recherche un programme assimilé à un **séminaire universitaire**, assuré par le Pr C. JOUSSELME.

En 2011, le programme comportait 14 modules ; les stagiaires pouvaient s'inscrire à tous les modules ou à certains modules en fonction de leur champ d'activité et de leurs attentes. Au total, 32 stagiaires, répartis en 2 groupes, ont participé à ce séminaire.

Programme 2011 :

Date	Thèmes
01/02/2011	M1 : Développement psychoaffectif de l'enfant
	M2 : Processus d'adolescence
02/02/2011	Développement psychoaffectif de l'enfant
	Processus d'adolescence
15/03/2011	M3 : Etats limites à l'adolescence
	M4 : Troubles des conduites et addictions à l'adolescence
	M5 : Adolescents et médias
16/03/2011	Etats limites à l'adolescence
	Troubles des conduites et addictions à l'adolescence
	Adolescents et médias
29/03/2011	M6 : Troubles alimentaires à l'adolescence
	M7 : Tentatives de suicide et prévention à l'adolescence
	M8 : Sexualité à l'adolescence
30/03/2011	Troubles alimentaires à l'adolescence
	Tentatives de suicide et prévention à l'adolescence
	Sexualité à l'adolescence
21/06/2011	M9 : Psychoses de l'adolescence
	M 10 : Maltraitance: les risques dans le réseau autour de l'adolescent
22/06/2011	Psychoses de l'adolescence
	Maltraitance: les risques dans le réseau autour de l'adolescent
13/09/2011	M 11 : Le travail avec les parents à l'adolescence
	M 12 : Les nouvelles familles
	M 13 : Rôles et fonctions dans le réseau autour de l'adolescent
14/09/2011	Le travail avec les parents à l'adolescence
	Les nouvelles familles
	Rôles et fonctions dans le réseau autour de l'adolescent
11/10/2011	M 14 : Maladies Chroniques et handicap à l'adolescence
12/10/2011	Maladies Chroniques et handicap à l'adolescence

Analyse des pratiques : environ 1 fois par mois, la Commission d'analyse des situations complexes est un espace ressource pour les acteurs de la MDA, dont les objectifs sont d'harmoniser les approches et les analyses pluridisciplinaires, d'optimiser les recours au réseau et de développer l'expertise.

Elle a également pour vocation de permettre une réflexion pluridisciplinaire autour de situations présentées en réunions de synthèse, sur les différentes antennes de la MDA, et dont l'analyse reste complexe.

Le Pr. C. JOUSSELME anime cette commission tout au long de l'année. La participation est gratuite, les participants s'engagent sur un semestre.

En 2011, la première Commission s'est tenue en mars, 5 réunions ont eu lieu. Le calendrier prévisionnel du 1^{er} semestre 2012 a été diffusé en décembre 2011.

Echanges Professionnels : dans le cadre de leur partenariat, La MDA 05 et le dispositif national Fil Santé Jeunes ont proposé aux professionnels du département une demi-journée d'information et d'échanges sur le thème de l'écoute de l'adolescent et articulée autour des deux dispositifs.

Les professionnels ont notamment pu échanger autour des questions de prévention et d'écoute à distance, leurs avantages et limites, les particularités des publics usagers, les thèmes abordés, les orientations proposées, le réseau partenarial...

Cette demi-journée s'est déroulée le 15 novembre 2011 à Veynes; elle a été co-animée par C. DELAMARE, Ecole des parents et des Educateurs d'Ile-de-France, chargée du partenariat Fil Santé Jeunes. 38 professionnels du département y ont participé.

ACTIONS DE COMMUNICATION

Logo : le logo de la Maison des Adolescents des Hautes-Alpes a été imaginé par une adolescente de 17 ans, qui a participé au concours de dessin organisé par la MDA de mars à juin 2011 (voir plus haut chapitre «*Autres actions en direction des adolescents* »). Cette jeune fille a ensuite participé aux travaux de graphisme réalisés afin de transformer son dessin dans un format logo.

Charte graphique : la charte graphique de la MDA 05 a ensuite été déclinée à partir du logo et de ses couleurs.

Cette charte graphique est utilisée pour l'ensemble des documents de communication de la MDA 05.

Site Internet : l'architecture du site a été construite en 2011 et validée par le Comité Technique MDA. Le nom de domaine a été retenu : mda05.fr, il sera mis en ligne début 2012.

Communication en direction des adolescents : à chaque ouverture d'un lieu d'accueil, une plaquette d'information est réalisée. Construite sur un même modèle, elle spécifique à chaque territoire concerné et délivre à l'adolescent les informations les plus pratiques pour lui.

Pour les trois premiers lieux d'accueil, 1500 plaquettes ont été diffusées en 2011.⁹

Communication tout public : l'ouverture et inauguration des lieux d'accueil ont donné lieu à des communiqués diffusés par la presse locale écrite (Dauphiné Libéré, Alpes et midi), et radio (Alpes 1, RAM).

Communication en direction des professionnels : en 2011 :

- Au niveau départemental :

Présentation de l'organisation de la Maison des Adolescents :

Réunion de bassin REAAP / PIF

CAF des Hautes-Alpes

Réunion départementale des infirmières scolaires E.N.

Journée réseau ANPAA

Maison des solidarités CG 05

...

Et, en dehors des réunions d'antennes et de synthèse, participation régulière aux réunions du CISPD du Haut-Buëch, groupes de travail du Conseil Général (Schéma départemental Enfance et famille), et autres réunions organisées par les partenaires dans le cadre des différents partenariats. (+ CCAS de la Ville de Veynes à partir de janvier 2012).

- An niveau national :

Communication par posters aux 5^{èmes} Journées Nationales des Maisons des Adolescents à Grenoble, avec le Docteur PLANELLS, médecin coordonnateur de l'Antenne du Buëch (septembre 2011).

Communication à l'Assemblée Générale de l'Association Nationale des Maisons des Adolescents - ANMDA- (septembre 2011).

Communication par stand aux 1^{ères} Rencontres PEP organisées par la fédération nationale à Issy Les Moulineaux (décembre 2011), échanges avec les autres MDA en France portées par des A.D. PEP.

Participation aux rencontres MDA de la zone téléphonique 04, organisées par la MDA 13 Nord (Salon de Provence).

⁹ Voir en annexe 4

FORMATION CONTINUE DE LA COORDINATRICE DÉPARTEMENTALE

Gouvernance et sécurité des systèmes d'information : ARS PACA / Languedoc - Roussillon / Corse / ANSSI / CNIL, Faculté de médecine, Marseille, 07 juin 2011.

Mieux comprendre les jeux dangereux : Association Enfant en Danger GAP, Centre Hospitalier, Embrun, 27 septembre 2012.

Quel réseau pour nos pratiques en mouvement, comment mobiliser nos ressources pour travailler autrement ? : ANPAA GAP, Centre d'Oxygénation, Gap, 06 octobre 2011.

Enfants et adolescents d'aujourd'hui, mutation psycho sociale, nouvelle normalité, nouveaux modes d'interaction : Institut pluridisciplinaire d'études sur la communication (IPEC Formation), Maison méditerranéenne des sciences de l'homme, Aix en Provence, 07 octobre 2011.

Nouvelles technologies et adolescence : Maison des adolescents de Vaucluse, Centre des congrès, Avignon, 02 décembre 2011.

L'évaluation de l'activité MDA est menée de manière pragmatique au regard du cahier des charges.

Actuellement, il n'existe pas de référentiels ni d'indicateurs d'activité imposés aux MDA et renseignés par tous de manière homogène.

Les recommandations émises par le Ministère de la santé et des Sports (Rapport DHOS, février 2009) portent sur :

- ✓ Le service rendu : approché par les jours et les horaires d'ouverture au public ciblé adolescents et parents. L'étendue de disponibilité en dehors des horaires scolaires signe l'engagement fort des professionnels.
- ✓ La permanence de l'accueil téléphonique, relayée par un service associé dans le partenariat.
- ✓ De manière quantitative :
 - L'importance de la file active
 - Le nombre d'entretiens individuels et collectifs
 - Le nombre de rencontres avec les parents
 - Le nombre et la nature des consultations
- ✓ De manière qualitative :
 - Le nombre de venues spontanées d'adolescents
 - Le nombre de sollicitation de la MDA pour organiser des « journées spécifiques » ados.
 - La production annuelle d'un rapport d'activité.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

D'installation récente dans les Hautes-Alpes, la Maison des Adolescents est issue d'une longue réflexion des partenaires qui se sont engagés fortement dans l'organisation efficiente et équitable d'une nouvelle offre en direction des adolescents et de leurs parents.

Dans le parfait respect de la Circulaire Ministérielle de 2005, la MDA 05 a construit, au cours de l'année 2011, une nouvelle manière de collaborer au service des adolescents et notamment des plus vulnérables. Cette collaboration entre les partenaires reflète les volontés de concourir au travail global, promu par les acteurs de terrain, pour assurer un continuum d'accueil et d'accompagnement de l'adolescent et de ses parents.

Ce premier rapport d'évaluation de la l'activité MDA prouve l'intérêt de ces collaborations et montre le dynamisme de ce dispositif amené à se déployer sur l'ensemble du département en 2012.

ANNEXES



Mise à jour : 20/09/2011

Objet : composition du **COMITÉ TECHNIQUE MDA 05**

Affaire suivie par : Patricia FIVIAN - coordinatrice départementale MDA 05

- PREFECTURE DES HAUTES-ALPES	Monsieur le Responsable CILSPD
- CONSEIL GÉNÉRAL 05	Monsieur le Chef de service Enfance et famille
- ARS	Madame la Responsable Service Promo-Santé-Addicto Madame la Chargée de projets Promo-Santé-Addicto
- CHS LARAGNE	Monsieur le Directeur / Dir des Soins
- Centre pédo-psy CORTO MALTESE	Monsieur le Cadre sup. de Santé
- CH BRIANCON	Monsieur le Directeur / Dir des Soins
- CH EMBRUN	Monsieur le Directeur
- CHICAS	Madame la Directrice Adjointe
- INSPECTION ACADEMIQUE 05	Service Santé Social IA(Doc, IDE, AS)
- JUSTICE - PJJ	Madame la Directrice STEMO Alpes-V Madame la Responsable UEME/PJJ
- CPAM	Monsieur le Directeur
- CAF	Monsieur le Directeur
- MSA	Madame la Responsable Action Sociale
- MISSIONS LOCALES	Madame la Directrice MJ 05 Madame la Responsable développement MJ 05
- JEUNESSE ET SPORT	Monsieur le Conseiller EPJ - DDCSPP
- UNION DEPARTEMENTALE DES CENTRES SOCIAUX	Monsieur le Représentant
- UDAF	Monsieur le Directeur
- ASSOCIATION ADRESE	Monsieur le représentant
- ASSOCIATION PEP 05	Monsieur le Vice-Prdt chargé du DEL Monsieur le Directeur Général



Mise à jour : 20/09/2011

Objet : composition du COMITÉ DE PILOTAGE MDA 05

Affaire suivie par : Patricia FIVIAN - coordinatrice départementale MDA 05

- PRÉFECTURE DES HAUTES-ALPES	Madame La Préfète Monsieur le Directeur des services du cabinet
- PRÉFECTURE - Responsable CILSPD	Monsieur le Responsable CILSPD
- CONSEIL GÉNÉRAL 05	Monsieur le Président du CG 05
- ASSOCIATION DES MAIRES 05	Monsieur le Président
- ARS	Madame la Déléguée Territoriale 05 Monsieur le Dir Adjoint DT ARS 05 Madame la Responsable Service Promo-Santé-Addicto
- CHS LARAGNE	Monsieur le Directeur
- CH BRIANCON	Monsieur le Directeur
- CH EMBRUN	Monsieur le Directeur
- CHICAS	Monsieur le Directeur
- INSPECTION ACADÉMIQUE 05	Monsieur l'Inspecteur d'Académie
- JUSTICE - TGI Gap	Monsieur le Président du TGI Monsieur le Substitut du Procureur
- JUSTICE - PJJ	Madame la Directrice STEMO Alpes-V Madame la Responsable UEMO/PJJ
- CPAM	Monsieur le Président
- CAF	Madame la Présidente
- MISSIONS LOCALES	Monsieur le Président MJ 05
- UDAF	Madame la Présidente
- ASSOCIATION LES PEP 05	Monsieur le Président Monsieur le Vice-Président chargé du DEL Monsieur le Directeur Général

CHARTRE DU RÉSEAU MAISON DES ADOLESCENTS DES HAUTES ALPES

PRÉAMBULE

Considérant qu'une meilleure prise en charge des adolescents et les impératifs d'une prévention efficace passent par une organisation structurée au niveau départemental,

Considérant qu'il est nécessaire de permettre aux professionnels investis dans le secteur de l'adolescence de partager leurs analyses, de mettre en synergie leurs compétences spécifiques et de coordonner leurs actions,

Considérant la nécessité de créer une structure neutre facilement identifiable par les adolescents, permettant de répondre rapidement à leurs besoins spécifiques et de les orienter éventuellement vers d'autres structures spécialisées si nécessaire,

Considérant que les activités de cette structure se développeront grâce à une réelle participation étroite de ses membres, en vue d'apporter la meilleure réponse aux besoins des adolescents,

Considérant que les missions de la Maison des Adolescents répondent à des objectifs inscrits dans le cahier de charges national des maisons des adolescents tels que : faciliter l'accès au droit, accompagner les parents dans leurs fonctions éducatives, mener des actions de prévention des risques sanitaires

Article 1 : Objet de la charte de la Maison des Adolescents des Hautes Alpes

Labellisée au niveau national, la maison des adolescents des Hautes Alpes a pour objet d'accueillir, d'informer et d'orienter, le cas échéant, les adolescents et leur famille. Elle propose un accueil gratuit, confidentiel sur des plages horaires souples et adaptées. Elle offre la faculté de bénéficier de prestations dans le domaine de la santé, du social et du juridique et de tout service dont peuvent avoir besoin l'adolescent et/ou sa famille. Elle a également pour vocation d'être un pôle ressource pour les professionnels et une structure partenariale de prévention. Son intervention s'inscrit en complémentarité avec les actions effectuées par les structures existantes, localement ou au niveau départemental.

La présente charte a pour objet de définir les principes de fonctionnement de la maison des adolescents des Hautes Alpes.

Article 2 : Principes de fonctionnement de la Maison des Adolescents des Hautes Alpes

Le fonctionnement de la Maison des Adolescents des Hautes Alpes prend appui sur une logique de travail en réseau. Le réseau se définit comme une coopération formalisée entre plusieurs structures ou personnes ayant pour objectif de contribuer à la définition, la réalisation, l'évaluation de l'offre de service effectuée dans le cadre de la maison des adolescents. Le réseau fonctionne selon une démarche d'adhésion volontaire décrite dans l'article 4 de la présente charte.

Le réseau est régi par des structures de pilotage, de coordination, d'interventions territoriales. Les orientations et les pratiques du réseau sont impulsées et contrôlées par un Comité de pilotage tel que défini par l'article 5.1 de la convention constitutive du réseau. La qualité de l'accueil, de l'information, de l'accompagnement et de la prise en charge est garantie par la mutualisation des actions du réseau et par l'élaboration d'un processus qui débouche sur une prise en charge coordonnée, décliné dans un règlement intérieur. La gestion départementale de la maison des adolescents a été confiée par convention à l'association des PEP 05.

Article 3 : Engagements des personnes adhérentes à la charte du réseau de La Maison des Adolescents

Quel que soit son statut, sa qualité, toute personne physique ou morale adhérente à la charte du réseau de la Maison des Adolescents s'engage à respecter les principes suivants :

1) Lors des interventions auprès du public accueilli

- ✓ Placer le(s) bénéficiaire(s) au centre du dispositif ;
- ✓ Observer les règles d'anonymat, de confidentialité et de gratuité
- ✓ Respecter les choix de la personne
- ✓ Observer les règles d'Ethique et de bonnes pratiques de la profession concernée, et des référentiels et protocoles adoptés par le réseau.

2) Lors des interventions auprès des membres du réseau ou au titre des prestations de la Maison des Adolescents :

2.1) Sur le fonctionnement du dispositif et du réseau

- ✓ Adhérer au principe de travail en mode concerté entre intervenants
- ✓ Accepter le principe d'échanges et de partage d'informations
- ✓ Mettre en commun les moyens utiles au développement des objectifs de la Maison des Adolescents
- ✓ Participer aux réunions que celles-ci soient motivées pour l'examen de situations individuelles ou qu'elles soient organisées pour l'examen de questions d'ordre technique ou encore qu'elles concernent le fonctionnement du réseau.
- ✓ Respecter le secret professionnel en fonction des règles de déontologie qui lui sont propres lors du partage de l'information concernant les bénéficiaires.

2.2) Sur les prestations initiées par le réseau

- ✓ S'impliquer dans les actions d'accueil, d'orientation, d'accompagnement et de prévention mises en œuvre par le réseau : dès lors qu'elles sont formalisées par convention
- ✓ Utiliser et respecter les référentiels et protocoles de prise en charge validés par le comité départemental de pilotage ou de nature nationale
- ✓ Accepter de soumettre son activité dans le cadre du réseau, à une évaluation par rapport aux référentiels et aux objectifs poursuivis.
- ✓ Porter à la connaissance des usagers tout document leur étant destiné.
- ✓ Participer aux actions de formation

Chaque membre du réseau s'engage à ne pas utiliser sa participation directe ou indirecte à l'activité du réseau à des fins de promotion, de publicité ou d'activité libérale.

Article 4 : Modalités d'adhésion au réseau de La Maison des Adolescents

La participation au réseau s'effectue sur la base du volontariat et du libre choix. Elle est effective dès signature d'une lettre d'adhésion impliquant le respect des termes de la présente charte. Pour les personnes morales ou les professionnels dépendant d'une personne morale, l'adhésion sera réputée acquise dès signature de la personne dûment habilitée. Les participants auront la faculté de se retirer du réseau par simple lettre adressée à la coordination du dispositif, moyennant un préavis de trois mois.

Article 5 : Principes régissant les contributions effectuées dans le cadre de La Maison des Adolescents

Les membres du réseau peuvent apporter leur contribution sous forme de participation financière, mise à disposition (personnel ; biens immobiliers matériel ou 'équipements), Ces dernières feront l'objet d'une valorisation financière dans le budget de fonctionnement du dispositif et seront conventionnées. Une procédure d'appel de fonds sera effectuée chaque année, en tenant compte des périodicités budgétaires établies par chaque institution et après accord du comité de pilotage. Les intervenants du réseau se voient proposer des actions d'information, et de formation, permettant ce mode de travail concerté et l'utilisation des outils, protocoles et référentiels du réseau.

Les structures de la Maison des Adolescents

Le comité départemental de pilotage

Composition

- ✓ Madame la Déléguée Départementale de l'ARS ou son représentant
- ✓ Monsieur le Président du Conseil Général ou son représentant (à confirmer)
- ✓ Monsieur le Directeur du Département de la Cohésion sociale et des Politiques de solidarité ou son représentant
- ✓ Messieurs les Directeurs des Centre Hospitalier du CHICAS, Embrun, Briançon, CHS Laragne ou leur représentant
- ✓ Monsieur Le Procureur de la République ou son représentant
- ✓ Monsieur Le Président du Tribunal de Grande Instance ou son représentant
- ✓ Monsieur L'Inspecteur d'Académie ou son représentant
- ✓ Madame la Directrice de la PJJ ou son représentant
- ✓ Monsieur Le Président de l'association des maires de France
- ✓ Madame La présidente de la CAF ou son représentant
- ✓ Madame La présidente de la MSA ou son représentant
- ✓ Monsieur le Président de la CPAM ou son représentant
- ✓ Madame La présidente de l'UDAF ou son représentant
- ✓ Monsieur Le président GIP Emploi Insertion Jeunes ou son représentant
- ✓ Monsieur le responsable des CISPD et CLSPD, Préfecture des Hautes Alpes ou son représentant
- ✓ Monsieur Le président des PEP 05 ou son représentant

Missions

- ✓ Détermine les orientations politiques de la maison des adolescents des Hautes Alpes
- ✓ Prend toute décision qu'il juge utile sur la mise en œuvre, le fonctionnement, la gestion
- ✓ Contrôle l'exécution du mandat donné au gestionnaire

Le comité technique départemental

Composition

- ✓ Mesdames et Messieurs les représentants de l'ARS, du Conseil Général, Co présidents
- ✓ Mesdames et Messieurs les représentants de l'hôpital Spécialisé de Laragne, Centre de Santé Mentale, Centre Infanto Juvénile, « *Le Corto Maltese* », PJJ, L'Union départementale des centres sociaux, Education nationale (inspection académique), service de Psychiatrie de Briançon, les Associations ADRESE et PEP 05

Missions

- ✓ Rend un avis sur toute question nécessitant une prise de décision du comité de pilotage
- ✓ Prend toute décision qu'il juge utile sur la mise en œuvre, le fonctionnement, la gestion dans le cadre de la délégation qui lui est donnée par le comité de pilotage
- ✓ Valide les méthodes et les supports nécessaires à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du dispositif

La coordination départementale

Elle est assurée par la coordinatrice départementale

Missions

Au titre de la mission de coordination du réseau départemental de la Maison Des Adolescents

- ✓ Etablit la communication interne et externe au réseau
- ✓ Etablit la cartographie des acteurs
- ✓ Contribue à organiser, Co animer avec le coordonnateur territorial les réunions de réseau qui permettent d'assurer la cohérence des actions menées en direction des jeunes au niveau départemental et local
- ✓ Suscite l'entrée de nouveaux partenaires et gère les éventuelles sorties
- ✓ Organise les réunions d'échanges de pratiques avec les partenaires
- ✓ Assure la gestion administrative et budgétaire du réseau
- ✓ Assure le secrétariat général des comités de pilotage et technique
- ✓ Rend compte de l'activité à ces deux comités

Au titre de la mission de gestion du pôle ressources

- ✓ Met à disposition des informations actualisées sur les ressources présentes au niveau infra ou inter département
- ✓ Recueille les informations pertinentes auprès des partenaires
- ✓ Synthétise en collaboration avec eux, les moyens des différents acteurs
- ✓ Définit en lien avec les acteurs les moyens nécessaires au fonctionnement du réseau départemental et des réseaux territoriaux

Au titre de la mission d' observation des adolescents des Hautes Alpes

- ✓ Crée et gère l'observatoire sur les besoins des jeunes en lien avec les partenaires institutionnels ou territoriaux

Au titre de la démarche d'évaluation du dispositif et des formations des acteurs

- ✓ Elabore et met en œuvre le plan de formation annuel de la Maison des adolescents
- ✓ Assure le suivi et l'évaluation des pratiques mises en œuvre

L'antenne territoriale

Composition

- ✓ Madame ou Monsieur le responsable de l'antenne territoriale
- ✓ Mesdames et messieurs les partenaires ayant adhéré à la charte soit à titre personnel, soit à titre institutionnel

Missions

- ✓ Etre un lieu d'accueil et d'orientation repéré par les adolescents et leurs parents où toute problématique de nature médicale, relationnelle, sociale, éducative ou d'insertion de la plus simple à la plus complexe puisse être abordée,
- ✓ Assurer l'accueil et l'accompagnement des adolescents sur leur territoire géographique dans une logique d'accessibilité au plus grand nombre de jeunes
- ✓ Favoriser en tout lieu territorial l'accès aux soins
- ✓ Diagnostiquer les besoins et mettre place les orientations nécessaires en s'appuyant sur le fonctionnement d'un réseau local de partenaires et d'une instance locale de coordination et de régulation pour éviter les interruptions dans le suivi
- ✓ Exercer une veille sur la santé des adolescents et notamment en termes de repérage de la dépression
- ✓ Mettre en place des actions de prévention concertées sur leur territoire en direction des adolescents

Revue de Presse : Création du Logo MDA 05

MAISON DES ADOLESCENTS Concours de dessin

Qui créera le logo de la future MDA ?

GAP

Une maison des adolescents va se créer dans les Hautes-Alpes, pour les jeunes de 12 à 25 ans. Son objectif est d'accueillir les adolescents et les familles de manière anonyme et gratuite, dans différents lieux d'accueil de proximité pour être écouté, trouver de l'information, rencontrer des professionnels de santé, et pouvoir être orienté en cas de demande plus précise.

Afin d'associer les adolescents à cette démarche, les partenaires du projet ont décidé de lancer un concours de dessin dont l'objectif portera sur la création du logo. Ce concours

de dessin est réservé aux jeunes de 12 à 25 ans. Une seule production par personne est possible. Le dessin doit être entièrement original et ne faire aucun emprunt à une œuvre existante encore protégée.

La participation à ce concours sera close le 30 avril 2011 à minuit (cachet de la Poste ou date mail faisant foi). Un jury du concours sera désigné par le comité technique de la maison des adolescents et délibérera courant mai 2011.

POUR EN SAVOIR PLUS

Les Pep 05, Domaine des marronniers, Les hirondelles 3, Gap.
Tél : 04 92 53 71 51 / Mail : mda05.coordination@lespep05.org

ENVIE DE DESSINER !
DE TRAVAILLER
POUR UN DESIGNER !

PARTICIPE À LA CRÉATION DU LOGO DE LA MAISON DES ADOLESCENTS DES HAUTES-ALPES

En 2011, une Maison des Adolescents va être mise en place sur le département. Cette M.D.A. t'accueillera dans différents lieux de manière anonyme et gratuite pour être écouté, trouver de l'information, rencontrer des professionnels, pouvoir être orienté en cas de demande plus précise.

ADRESSE
TA CRÉATION
AVANT LE
30 AVRIL 2011

- 1^{ER} PRIX 1 ORDINATEUR PORTABLE
- 2^{ÈME} PRIX FORFAIT SAISON AUX ORRES
- 3^{ÈME} PRIX 1 BALLADEUR MP3
- 4^{ÈME} PRIX 2 PLACES POUR LE QUATTO

ATTRIBUTION DE LOTS LOCAUX
(PRESTATION SKI, FORFAIT COURS...)

A l'envers
de ta feuille tu indiques
Ton nom, prénom, âge,
Adresse et Téléphone
Puis envoies à l'adresse suivante :
Les PEP 05 - MDA
Domaine des marronniers
Bâtiment Les Hirondelles 3
05000 GAP



Concours organisé avec le soutien de :

MDA 05 - Coordination Départementale

11 rue des Marronniers - Bât. Les Hirondelles 3 - 05000 GAP Tél. 04.92.21.34.19 - mda05.coordination@lespep05.org

Rapport d'activité 2011- Revue de Presse : Création du Logo de la MDA 05

La MDA dévoile son logo

■ La Maison des adolescents (MDA) des Hautes-Alpes a organisé, en mars et avril dernier, un concours en demandant aux adolescents de lui créer un logo.

Les huit lauréats du concours seront mis à l'honneur le mercredi 8 juin à 16 heures à la salle des fêtes du lycée Dominique Villars à Gap.

La MDA est ouverte aux adolescents (12 à 25 ans) et leurs familles, ainsi qu'aux professionnels au contact des adolescents, soucieux de s'informer ou de faire part de leurs difficultés. La structure est déployée sur cinq antennes territoriales qui représenteront à terme 10 à 12 lieux d'accueil anonymes et gratuits.



Maison Départementale
des Adolescents
des Hautes-Alpes

05

SOLIDARITE La M.D.A 05 a désormais son logo

36 jeunes ont participé au concours



La remise des prix du concours "Le logo de la MDA" a eu lieu mercredi dernier à la salle des fêtes du lycée Villars.

Suite à un concours lancé auprès des jeunes Haut-Alpins de 12 à 25 ans, la MDA, Maison des Adolescents a désormais son logo et c'est celui d'Elise Millou, une lycéenne de 17 ans, qui a été choisi. Par un premier jury tout d'abord, composé par les élèves de la classe relais du collège Mauzan, puis par celui ensuite du comité technique, car si ce sont les PEP 05, derrière Jean-Louis Montès qui soutiennent la MDA, elles sont accompagnées par de nombreux partenaires.

La MDA 05 existe depuis plusieurs mois, mais cherchait à affirmer son identité. Et a trouvé naturel de demander aux adolescents, premier public visé, de lui trouver son image.

Invités aux comités de réflexion

La Maison des Adolescents répond au programme national « Maison des Ados » lancé à l'issue de la conférence de la famille en 2004, et renforcé par le plan « santé des jeunes » présenté par R. Bachelot en février 2008.

Elle est ouverte aux à leurs familles, ainsi qu'aux professionnels au contact des jeunes soucieux de s'informer ou de faire part de leurs difficultés. D'ailleurs J.L. Montès proposait aux jeunes, lors de la remise des prix, à la salle des fêtes du lycée Dominique Villars, de venir participer aux comités de réflexion de cette structure. Proposition reprise par J.P. Thilly, de l'inspection académique : « les élèves doivent apprendre à vivre en société, et ce partenariat est tout natu-

rel »

La MDA 05 commence à vivre, elle fonctionne déjà à son antenne du Buech/Veynois/Laragnais. Celle de l'Embrunais est fonctionnelle dès la semaine prochaine et viendront ensuite celle du Briançonnais, l'an prochain, du Champsaur et du Gapençais.

36 jeunes haut-alpins ont ainsi planché ces dernières semaines. Les dessins de huit d'entre-eux ont été retenus et récompensés mercredi dernier. Par un ordinateur portable, un lecteur MP3, des forfaits ou leçon de ski, de ski, des livres, des places de concert au Quattro puisque ce concours a été relayé par la Caisse d'Épargne, les stations de ski des Orres et de Risoul, la Maif, les villes de Gap et de Briançon, la Mutualité Française.



AURORE
GARAGNON
19 ans,
Étudiante,
Embrun

« Surprise d'avoir le 3^e prix »
« C'est un copain qui a trouvé l'affiche à l'hôpital d'Embrun qui m'a prévenue il y a deux mois, car je suis étudiante en DUT information communication à Sophia-Antipolis. Je suis partie des lettres MDA car je trouvais logiques qu'elles soient dans le logo. Et j'ai choisi des couleurs dynamiques. J'avais déjà fait un logo pour Aides et un autre pour Sup de Co Paris. Mais là, je ne m'attendais pas à avoir ce prix et à recevoir un lecteur MP3 ».



LÉA
FLAUD
14 ans,
Collégienne,
Gap

« Deux places pour Raphaël »
« Toute notre classe a participé à ce concours de logo. Le dessin, je n'aime pas spécialement, mais j'ai du imaginer moi aussi un logo. Je me suis servi de Photo Filtré, et positionné mes images. Je ne pensais même pas être parmi les finalistes. Et encore moins être dans les 8 premières. J'ai reçu en récompense deux places pour le concert de Raphaël, au Quattro. C'est bête, comme j'ai été absente, je n'ai même pas pu y aller, j'ai donné les places ».



ÉLISE
MILLOU
17 ans,
Lycéenne,
Pelleautier

« En option arts plastiques »
« J'avais lu que le journal parlait du concours et je me suis rapprochée des PEP 05 pour y participer. En 1^{er} au lycée Dominique Villars, option arts plastiques, je prends aussi des cours de dessin avec Philippe Goutany. Lorsque j'aurais mon bac, j'aimerais bien intégrer une école d'art. J'ai voulu pour ce logo un côté anonyme avec ces trois lettres MDA, où dans ce sigle tout le monde peut se préserver sans à priori. Tout en lui donnant un côté chaleureux ».



JORDAN
MERLE
13 ans,
Collégien,
Gap

« Je suis un peu surpris »
« Franchement, cette 4^e place, je ne m'y attendais pas du tout. J'ai en plus gagné deux places pour le concert d'hier soir Emzel et Mountain Blues. J'aime bien le Quattro, je suis allé voir l'autre jour Soprano et avant encore Christophe Maé. Ce concours, en fait, c'est notre prof d'arts plastique du collège Aristide Briand qui nous y a faits participer. Moi j'ai choisi de faire deux personnages qui se prennent la main en exemple de solidarité ».

EMBRUN

Des milliers de jeunes profiteront de la nouvelle antenne de la Maison départementale des adolescents



L'antenne est située entre le centre d'art contemporain (ancienne chapelle des Capucins) et le Centre communal d'action sociale, espace Delaroché.

L'antenne de la Maison départementale des adolescents (MDA) de l'Embrunais et du Savinois a été inaugurée il y a quelques jours.

Mme Prime, préfète des Hautes-Alpes, a coupé le ruban en présence de Mme Eyméoud, maire d'Embrun, de M. Siré, vice-président du conseil général, de M. Fanti, délégué à la Prévention, de responsables de services sociaux.

L'originalité et la force de la MDA est de mobiliser, autour de la cause des jeunes, un réseau très étendu de professionnels sur tout le territoire, avec des antennes à Embrun, à Veynes, à Briançon, à Chorges et bientôt dans le Champsaur.

La MDA est une structure destinée à l'aide aux adolescents et aux jeunes entre 12 et 25 ans qui peuvent venir librement, seuls ou accompagnés. Ils sont reçus gratuitement et anonymement. Les parents qui rencontrent des difficultés avec leurs adolescents peuvent aussi venir et sont reçus dans les mêmes conditions de gratuité et d'anonymat.

Un espace de parole, d'information et de conseils

La MDA reçoit aussi les professionnels qui s'occupent habituellement de l'adolescence. C'est un espace de parole, d'information, de conseils. Il s'agit d'une aide ponctuelle qui per-

met de trouver une orientation. Mais la MDA ne se substitue en rien à tout ce qui existe déjà et n'a pas vocation à suivre un jeune sur le long terme.

L'antenne d'Embrun se justifie pleinement car en additionnant les effectifs de toutes les écoles, collèges et lycées, ce sont plus de 2000 jeunes qui passent quotidiennement à Embrun. Cette antenne fonctionne depuis le mois de juin (notre article du 17 juin 2011) et beaucoup de jeunes ont pu déjà bénéficier d'une aide adaptée.

L'accueil, est assuré du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h (sauf vendredi 16 h). Tel. 04 92 43 77 37. □

SOCIAL Le projet a été validé en décembre dernier

01/01/2011

La maison des adolescents sera opérationnelle dès cet été

HAUTES-ALPES

Si tout se passe comme prévu, la future maison des adolescents (MDA) des Hautes-Alpes pourra voir le jour dès cet été.

C'est ce qu'a annoncé jeudi à Chorges Jean-Luc Montes, le directeur des PEP 05 (association départementale des pupilles de l'enseignement public des Hautes-Alpes), association porteuse du projet validé en décembre dernier, après trois longues années de discussion et de démarches diverses et variées.

Prendre en charge le mal-être des jeunes

Cette bonne nouvelle annoncée, la trentaine de personnes présentes, pour l'essentiel des partenaires du réseau de la MDA, est

revenue sur ses principaux objectifs.

Tout d'abord, cette maison sera là pour tenter de coordonner au mieux l'action des nombreuses structures qui s'occupent déjà des problèmes de l'adolescence sur le département.

Sa mission première sera de prendre en charge le mal-être des jeunes par un accueil et une écoute adéquats, avec possibilité d'orientation au cas par cas vers des structures ou des professionnels spécialisés. Mais son rôle sera également d'accompagner les familles confrontées à cette problématique et d'être un lieu ressource pour tous les professionnels qui travaillent avec ces adolescents.

De plus, des groupes de paroles pourront être mis en place, à la demande,

ainsi que des actions spécifiques de prévention (nutrition, addictions, conduite à risques...).

Une dizaine de points d'accueil prévus

La spécificité de cette maison des adolescents, c'est qu'elle ne sera pas installée en un lieu unique ni adossée à un établissement hospitalier (comme cela existe un peu partout en France, notamment dans les Alpes de Haute-Provence).

« On s'oriente plutôt vers une dizaine de points d'accueil disséminés sur tout le territoire haut-alpin », explique Jean-Luc Montes, histoire de coller au plus près avec les réalités géographiques et les contraintes de déplacement liées au département. Ce qui implique nécessairement la mise à disposition de locaux,



Comme l'a annoncé Jean-Luc Montes (au centre), les points d'accueil (essentiellement une dizaine) seront disséminés à terme sur tout le département.

voire même de personnel, et de trouver de nouveaux financeurs. Un nouveau challenge à relever pour les PEP 05 !

POUR EN SAVOIR PLUS
Les PEP 05,
Domaine des Marronniers,
bât. Les Hirondelles 3,
05000 Gap.
Tél. : 04 92 53 71 51.

Michel DOSSIERE

CULTURE Les chapardeurs donneront une représentation le 3 juillet à La Passerelle à Gap

Une comédie musicale créée par les collégiens de Veynes et Serres



Tout au long de l'année, les élèves artistiques ont été fréquemment assistés. Théâtre, percussions, danse, chorale, discours : autant d'atouts pour aboutir à une comédie musicale. La troupe sera présente samedi 3 juillet au marché de Gap, avant leur représentation du 3 juillet, au Théâtre de la Passerelle, à Gap.

VEYNES

Prévention : la maison des adolescents a ouvert

Accueil, écoute, accès aux soins, accompagnement pour les adolescents et leurs parents : telles sont les missions des MDA (maison des adolescents). La MDA 05 et ses partenaires veulent offrir aux ados un regard global sur leurs difficultés, en mobilisant qualifications et compétences des professionnels qui interviennent au sein d'un réseau structuré. La MDA 05 est portée par l'association Pep 05 et principalement financée par l'État et l'Assurance Maladie.

Première des cinq antennes départementales à ouvrir (depuis le 1^{er} juin 2011), l'antenne Buëch - Durance sud - Dévoluy est accessible libre-

ment et gratuitement, dans le respect d'un cadre de confidentialité fixé avec chaque adolescent à Veynes. Deux autres lieux d'accueil sont en projet pour cette antenne : Laragne et Serres.

Tout jeune, quel que soit le souci rencontré, peut être reçu par un accueillant MDA à l'espace relais des services au public ou au centre social rural Emile-Meurier de Veynes, sans qu'une autorisation des parents soit nécessaire. Il bénéficiera d'un premier entretien. Selon le cas, il pourra lui être proposé une rencontre gratuite avec un intervenant spécialisé (médecin, psychologue, infirmier, travailleur social, intervenant juridi-

que...) en fonction de ses problèmes et, si nécessaire, une orientation vers l'accès aux soins ou l'accompagnement social au long cours.

Les parents qui rencontrent des difficultés avec leur (s) adolescent (s) peuvent aussi être reçus, dans les mêmes conditions de gratuité et de confidentialité. □

POUR EN SAVOIR PLUS

Maison départementale des adolescents des Hautes-Alpes - Patricia Fivian, coordinatrice départementale 04 92 53 71 51, poste 208 ou 06 24 57 59 36. MDA 05, antenne Buëch - Durance sud - Dévoluy : Jacques Rouy, centre social rural Emile-Meurier à Veynes 04 92 58 16 58.

EMBRUNAIS-SAVINOIS

L'antenne de la maison départementale des adolescents vient d'ouvrir

L'antenne d'Embrun de la Maison départementale des adolescents (MDA) a ouvert ses portes dans les locaux du pôle jeunesse du centre communal d'action sociale (CCAS), espace Delaroché. La création des MDA s'inscrit dans un programme national initié en 2004, voulu et financé par l'Etat (via l'ARS). Tous les départements doivent disposer d'une MDA dans l'objectif "d'offrir aux adolescents un regard global sur leurs difficultés".

Le département est parmi les derniers à mettre en place cette structure, mais il a fait le choix de construire un réseau structuré au plus près des adolescents. Ainsi la MDA des Hautes-Alpes est éclatée en cinq antennes territoriales qui représenteront à terme dix à douze lieux d'accueil anonymes et gratuits. Une première antenne a été ouverte le 1er juin à Veynes, celle qui vient d'ouvrir à Embrun couvre le secteur de l'Embrunais et du Savinois. Suivront les antennes du Gapençais, du Briançonnais-Queyras et du Champ-saur.

Une convention passée avec les hôpitaux

Ce sont les PEP (Pupilles de l'enseignement public) qui ont été désignées par la préfecture pour mettre en place le dispositif dans les Hautes-Alpes. Patricia Fivian a été désignée comme coordinatrice départementale. Dans chaque antenne, est nommé un médecin



Bernard Fantì, conseiller municipal délégué à la prévention, à la solidarité et au CCAS, Chantal Eyméoud, maire d'Embrun et présidente du CCAS, Dr Danièle Benoit, adjointe au maire et médecin coordinateur de l'antenne MDA, Patricia Fivian, coordinatrice départementale des MDA05 et Mireille Serres, adjointe au maire chargée des affaires sociales, ont présenté l'antenne d'Embrun de la MDA 05 à la presse.

coordinateur. A Embrun, c'est le Dr Benoit, de l'hôpital d'Embrun, qui a été nommée.

Au quotidien, le CCAS a détaché pour la MDA certains personnels, notamment la responsable du pôle jeunesse et un éducateur spécialisé. Leur rôle essentiel est d'assurer la permanence de l'accueil chaque jour du lundi au vendredi. La vocation de la MDA est d'apporter information, conseil, et de guider les personnes vers les structures de droit

commun les mieux adaptées. L'objectif de l'accueil peut être aussi d'apporter une aide immédiate, éventuellement d'aménager une consultation avec un spécialiste. Ainsi, dans le domaine médical, une convention est passée avec les hôpitaux et de nombreux spécialistes peuvent assurer des consultations dans le cadre de la MDA, indépendantes, gratuites et anonymes. Cela peut être un médecin addictologue, un gynécologue, un psychologue,

un infirmier, un assistant social, mais la MDA n'a pas vocation à intervenir sur le long terme.

Des conventions ont été ou seront signées avec des partenaires associatifs ou privés du secteur social et éducatif, pour que le réseau susceptible de venir en aide aux adolescents soit le plus large et le plus cohérent possible. La MDA est ouverte aux familles et aux professionnels soucieux de s'informer ou de faire part de leurs difficultés. □

REPÈRES

A QUI S'ADRESSE LA MDA ?

■ A tous les adolescents qui le souhaitent, âgés de 12 à 25 ans, quel que soit le souci rencontré. Les mineurs n'ont pas besoin de l'autorisation préalable de leurs parents. La MDA est un lieu accessible librement et gratuitement dans le respect d'un cadre de confidentialité fixé avec chaque adolescent. - A tous les parents qui rencontrent des difficultés avec leur(s) adolescent(s) ou lorsqu'ils se sentent démunis. Ils sont reçus dans les mêmes conditions de gratuité et de confidentialité.

COMMENT CELA SE PASSE ?

■ L'adolescent bénéficie d'un premier entretien pour évaluer sa demande. Selon le cas, une rencontre gratuite pourra être proposée avec un intervenant spécialisé (médecin spécialiste, psychologue, infirmier, travailleur social, intervenant juridique...) en fonction de ses problèmes. Si nécessaire l'adolescent se verra proposer une orientation vers l'accès aux soins ou vers un accompagnement social au long cours.

CONTACT

■ MDA antenne d'Embrun : CCAS Espace Delaroché accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h (16h le vendredi) Tel. 04 92 43 77 37

EMBRUNAIS/SAVINOIS

La maison des ados, une aide gratuite pour les 12-25 ans

Cette "maison des ados" va officiellement être inaugurée demain. Elle fonctionne depuis le mois de juin. Les professionnels ont reçu une dizaine de personnes (neuf adolescents et un adulte).

Laurence Meunier est responsable du pôle jeunesse au centre communal d'actions sociales (CCAS) et responsable de l'antenne de l'Embrunais Savinois de la maison des adolescents. Cette antenne est financée par l'agence régionale de santé. Elle se situe à côté du CCAS. L'association Pep 05 est chargée d'assurer la coordination départementale des maisons des adolescents.

Cet établissement s'adresse aux 12-25 ans et leur entourage. L'aide est gratuite et confidentielle. « Notre budget est

principalement axé sur le sanitaire », expliquent Laurence Meunier et Patricia Fivian, infirmière et coordinatrice départementale de la maison des adolescents. « L'objectif, c'est l'accès aux soins avant tout, poursuivent-elles. Mais lorsqu'un ado passe la porte, on envisage sa situation sociale et scolaire. Parfois, c'est une sensation de mal-être liée au processus de l'adolescence, ou à la situation familiale. »

Deux primo-accueillants reçoivent la personne et traitent sa demande. « Si c'est social ou administratif, on l'oriente vers les partenaires, indique Laurence Meunier. Il n'y a pas de tri. Quel que soit le problème, les personnes peuvent s'adresser à nous. » Si le problème est sanitaire, le docteur Danièle

Benoit, coordinatrice, détachée du centre hospitalier d'Embrun, traite le cas. Parmi les professionnels, on compte également une psychologue clinicienne et un infirmier du centre hospitalier spécialisé de Laragne-Montéglan.

« La rencontre avec un psychologue peut suffire à régler une situation. Parfois, c'est plus compliqué et il faut envisager une réunion, décrivent Laurence Meunier et Patricia Fivian. Parfois aussi, il faut orienter vers un dispositif de droits communs, en s'assurant que l'adolescent arrive jusque-là. Après, cela ne nous regarde plus. »

Audrey LUNGO

POUR EN SAVOIR PLUS

Renseignements au 04 92 43 77 37.



L'antenne de la maison des adolescents se situe en face du bâtiment de la Manutention. Elle accueille toutes les personnes ayant besoin d'aide. Elle sert également de point d'information.